

Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité

Demande 2023-24

Si vous êtes un étudiant qui a une invalidité et qui est inscrit à un programme dans une école postsecondaire, vous pourriez être admissible à la Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité (BEC-ESI). Cette bourse offre jusqu'à 20 000 \$ par année de programme pour acheter des services spécialisés et de l'équipement d'aide liés à l'éducation.

*Une **invalidité permanente**, aux fins de l'aide financière aux étudiants, est une déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale, ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou une limitation fonctionnelle qui réduit la capacité d'une personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail et dont la durée prévue est la durée de vie probable de celle-ci.*

*Une **invalidité persistante ou prolongée**, aux fins de l'aide financière aux étudiants, est une déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale, ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou une limitation fonctionnelle qui réduit la capacité d'une personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail et qui dure depuis au moins douze mois ou pourrait avoir une telle durée – mais qui n'est pas prévue pour la durée de vie probable de celle-ci.*

Remarque : Toutes les affections médicales ne sont pas considérées comme une invalidité aux fins du Programme canadien d'aide financière aux étudiants.

Admissibilité

Pour être admissibles, vous devez :

- avoir demandé une aide financière aux étudiants et avoir établi votre admissibilité à une aide financière aux étudiants fédérale comme étudiant ayant une invalidité; et
- ne pas avoir de reçus à présenter aux fins de financement précédent pour les services et équipement ou des remboursements requis.

Si durant le processus d'évaluation des besoins, vous êtes jugé non admissible à l'aide financière aux étudiants fédérale parce que vous avez suffisamment de ressources pour couvrir vos frais d'études et de subsistance, vous pourriez quand même avoir droit à une BEC-ESI. Veuillez communiquer avec les Services financiers pour étudiants pour discuter des critères d'admissibilité.

Comment les frais d'études liés à votre invalidité sont pris en compte

Chaque demande de service ou d'équipement est examinée en fonction de l'impact spécifique de votre invalidité sur vos études et de ce qui est admissible au financement de la BEC-ESI. Les renseignements fournis par votre fournisseur de soins de santé (médecin ou autre professionnel de la santé réglementé) et par votre coordonnateur des services aux personnes ayant une invalidité de votre école postsecondaire ou d'une organisation représentant les personnes ayant une invalidité reconnue sont utilisés pour déterminer les coûts admissibles qui peuvent être financés.

Vous pouvez obtenir un financement pour la totalité ou une partie des coûts des services et équipements admissibles demandés. Les montants approuvés pour les articles admissibles sont soumis à des limites maximales ; il est donc possible que tous vos coûts ne soient pas couverts.

L'achat de services et d'équipements avant l'approbation de votre demande se fait à vos risques et périls, car ils peuvent ne pas être approuvés pour le financement de la BEC-ESI. Si vous choisissez d'obtenir des services ou d'acheter de l'équipement avant de recevoir l'approbation, vous devez fournir les reçus d'achat avec votre demande. Les coûts des services et des équipements (à l'exception des évaluations psychopédagogiques) achetés plus de 60 jours avant le début de votre période d'études ne seront pas pris en compte.

Comment présenter une demande

- Rencontrez le coordonnateur des services aux personnes ayant une invalidité de votre établissement ou d'une organisation représentant les personnes ayant une invalidité reconnue, p. ex. Institut national canadien pour les aveugles (INCA), et demandez-lui de remplir les sections A à D du présent formulaire.
- Lisez la section E de la demande, puis signez et datez de la déclaration de consentement.
- Veillez à ce qu'une estimation détaillée des coûts pour chaque type de service et d'équipement demandé soit soumise avec la demande.
- Vous devez garder une copie de votre demande pour référence ultérieure.

Date limite pour soumettre la demande

Nous vous encourageons à soumettre le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui le plus tôt possible; toutefois, tous les documents doivent être reçus par les Services financiers pour étudiants **au plus tard six semaines avant la fin de votre période d'études**, car les fonds ne peuvent pas vous être remis après la date de fin de votre période d'études.

Votre demande ne sera pas traitée tant que tous les documents requis ont été reçus. Les formulaires incomplets ne seront pas traités. Une correspondance sera envoyée pour demander que le formulaire soit dûment complété, ce qui entraînera des retards dans le traitement.

Si vous rencontrez des difficultés à obtenir les documents requis, veuillez contacter les Services financiers pour étudiants au 1-800-667-5626.

Comment soumettre cette demande

Les demandes dûment remplies et tous les documents justificatifs peuvent être soumis par voie électronique en visitant le site Web aideauxetudiants.gnb.ca et en cliquant sur *Téléverser un document*. Sinon, vous pouvez les soumettre par télécopieur ou par la poste aux Services financiers pour étudiants.

Adresse postale : Services financiers pour étudiants
Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Édifice Beaverbrook, C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Télécopieur : 506-444-4333

Téléphone : 1-800-667-5626
506-453-2577

Heures de service : 8 h à 19 h 30 du lundi au vendredi
9 h à 13 h le samedi

Site Web : aideauxetudiants.gnb.ca

Procédures suite à l'approbation

Le financement de la BEC-ESI que vous recevez ne doivent être utilisés que pour acheter les articles approuvés, comme indiqué dans la *Feuille de travail de réconciliation des comptes* envoyée avec votre lettre d'approbation. Par exemple, les fonds accordés pour l'achat de logiciels d'assistance ne peuvent pas être utilisés pour acheter des écouteurs antibruit.

L'équipement approuvé doit être acheté rapidement après avoir reçu votre financement de la BEC-ESI afin de maximiser l'utilisation de l'équipement pendant votre période d'études. Tous les articles approuvés doivent être achetés avant la fin de votre période d'études. Sinon, vous devrez rembourser tout ou une partie des fonds qui vous ont été donnés pour effectuer ces achats.

Vous devrez fournir des reçus qui montrent que vous avez acheté les articles pour lesquels vous avez reçu un financement de la BEC-ESI. Si vous ne fournissez pas de preuve d'achat acceptable ou si le prix d'achat est inférieur au montant du financement accordé pour un article approuvé, vous devrez rendre tout ou une partie des fonds accordés. Vous devez rembourser tout montant inutilisé de la bourse.

Tous les reçus et les remboursements doivent accompagner la *Feuille de travail de réconciliation des comptes* dûment remplie au plus tard 30 jours après avoir terminé ou quitté la période d'études. La *Feuille de travail de réconciliation des comptes* avec les directives seront fournies dès que l'aide financière est approuvée.

Section A : Renseignements sur le demandeur

À remplir par le coordonnateur des services aux personnes ayant une invalidité de l'école postsecondaire ou par une organisation représentant les personnes ayant une invalidité, p. ex. INCA.

Numéro d'assurance sociale (NAS) : _____

Date de naissance (aaaa-mm-jj) : _____

Prénom légal Nom de famille légal Initiale du second prénom

Adresse postale

Adresse postale/C.P. N° d'appartement Ville/Village

Province/Territoire Pays (autre que le Canada) Code postal

Indicatif régional et n° de téléphone : _____

Adresse de courriel : _____

Renseignements sur le programme

Nom de l'école postsecondaire : _____

Nom du programme : _____

Date de début du programme (aaaa/mm) : _____

Date de fin du programme (aaaa/mm) : _____

Date de demande pour l'aide financière aux étudiants (aaaa/mm/jj): _____

Indiquez le mode de livraison du programme d'études de l'étudiant pour l'année de prêt 2023-2024 :

☐ en personne ☐ en ligne ☐ combinaison de en personne et en ligne

Nature de la déficience

Cochez (✓) les cases appropriées.

☐ Troubles d'apprentissage

☐ Mobilité/agilité réduite

☐ Déficience visuelle

☐ Déficience auditive

☐ Déficience de la parole

☐ TDA / TDAH

☐ Trouble envahissant du développement

☐ Déficience psychiatrique ou psychologique

☐ Déficience cognitive

☐ Autre (précisez) _____

Section B : Identification des services et équipements requis

À remplir par le coordonnateur des services aux personnes ayant une invalidité de l'école postsecondaire ou par une organisation représentant les personnes ayant une invalidité, p. ex. INCA.

Indiquez les services et les équipements requis pour accommoder les limitations fonctionnelles liées à l'invalidité de l'étudiant pendant ses études postsecondaires. Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour décrire le type de services ou d'équipement requis, veuillez joindre des copies supplémentaires de la page pertinente à la demande.

Une estimation des coûts doit être fournie pour chaque type de service et chaque article d'équipement demandé.

Chaque catégorie ou article peut être soumis à un maximum de financement. Cela signifie que tous les coûts peuvent ne pas être couverts même si la demande est approuvée.

Remarque :

- Les services et les équipements ne peuvent pas être pris en compte pour le financement de BEC-ESI s'ils :
 - sont fournis par l'école postsecondaire;
 - sont éligibles pour un financement par une autre agence; ou
 - peuvent être financés par une tierce partie, par exemple par une assurance.
- Le coût des services de tutorat fournis par des membres de la famille ou des personnes ayant une relation personnelle étroite avec l'étudiant ne sera pas pris en considération pour le financement de la BEC-ESI.
- Une demande d'ordinateur (de bureau, portable ou tablette) pour soutenir les limitations fonctionnelles spécifiques liées à l'invalidité d'un étudiant ne sera prise en compte pour le financement qu'une fois tous les quatre ans.

Exemple pour remplir le tableau de demande de service

Une demande de tutorat pour un cours et de prise de notes pour deux cours.

Service demandé (i.e. tuteur, preneur de notes)	Nom du cours / Code du cours	Date de début du cours (aaaa/mm/jj)	Date de fin du cours (aaaa/mm/jj)	Nombre d'heures par semaine	Nombre de semaines de service*	\$ de l'heure	Montant Demandé
Tuteur	STAT 101:12	2022/09/12	2022/12/09	1	13	20.00	260.00 \$
Preneur de notes	STAT 101:12	2022/09/06	2022/12/09				150.00 \$
Preneur de notes	PSYC 260:12	2022/09/06	2022/12/09				150.00 \$
Montant total des services							560.00 \$

Exemple pour remplir le tableau de demande d'équipement

Une demande d'ensemble informatique complet (comprenant un ordinateur portable, un clavier, une souris, MS Office - édition étudiant et une garantie de 3 ans) et des écouteurs anti-bruit.

Article d'équipement (chaque article sur une ligne séparée)	Le coût total de l'article (y compris la taxe et la livraison)
Ensemble informatique complet	2 000,00 \$ (max admissible)
Écouteurs anti-bruit	460,00 \$
Montant total de l'équipement	2 460,00 \$

Demande de services

Fournissez des renseignements sur chaque service demandé et joignez une estimation du fournisseur de services pour chaque type de service. Les montants demandés doivent être conformes aux coûts standard et à la fréquence d'admissibilité tels que décrits dans le Guide administratif des programmes aux étudiants ayant une invalidité.

[illegible]

* Le nombre de semaines ne peut pas dépasser le nombre de semaines réelles d'études.

Demande d'équipement

Fournissez une liste de tout équipement, en inscrivant chaque article sur une ligne distincte, à l'exception des articles inclus dans un ensemble informatique complet (voir l'exemple à la page 5). Indiquez le coût total de chaque article, y compris les taxes et les frais de livraison (le cas échéant).

Joignez une estimation/un devis du fournisseur pour chaque article d'équipement demandé. Les montants demandés doivent être conformes aux coûts standard et à la fréquence d'admissibilité tels que décrits dans le Guide administratif des programmes aux étudiants ayant une invalidité.

Équipement (chaque article sur une ligne distincte)	Le coût total de l'article (y compris la taxe et la livraison)
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
Montant total de l'équipement	\$

Sommaire de la demande de services et d'équipement

Montant total des services	\$
Montant total de l'équipement	\$
MONTANT TOTAL DEMANDÉ	\$

Section C : Justification pour la demande de services et d'équipement

À remplir par le coordonnateur des services aux personnes ayant une invalidité de l'école postsecondaire ou par une organisation représentant les personnes ayant une invalidité, p. ex. INCA.

Pour **chaque** équipement et service éducatif recommandé dans la présente demande, identifiez les limitations/obstacles fonctionnelles **spécifiques** liées à l'invalidité que l'équipement ou le service cible et expliquez comment il réduira l'impact des limitations/obstacles fonctionnelles pour l'étudiant dans un cadre éducatif.

Exemples de justifications acceptables :

- [Nom de l'étudiant] a besoin de services de prise de notes parce qu'elle a des difficultés à créer une série complète de notes par elle-même, étant donné ses problèmes d'inattention et d'hyperactivité. Le TDAH de [nom de l'étudiant] l'empêche d'absorber pleinement le contenu du cours en classe. Le preneur de notes permettra à [nom de l'étudiant] d'avoir des notes complètes auxquelles elle pourra se référer lorsqu'elle fera ses devoirs et qu'elle pourra réviser lorsqu'elle se préparera aux examens.
- [Nom de l'étudiant] a des difficultés avec le traitement de l'information, donc le fait d'avoir un ordinateur portable avec un logiciel de synthèse vocale lui permettra de revoir les informations de manière indépendante. Il lui permettra également d'entendre l'information, ce qui est une force pour elle car elle a une excellente mémoire pour les informations verbales.

Remarque : les services ou équipements demandés qui ne sont pas justifiés par des raisons spécifiques liées à l'invalidité ne seront pas pris en compte. Il ne suffit pas de faire référence aux recommandations figurant dans les évaluations psychopédagogiques ou dans la documentation médicale ; elles ne seront pas acceptées.

La page suivante offre de l'espace supplémentaire, si nécessaire.

Justification pour la demande de services et d'équipement (continuation)

Si vous manquez d'espace, veuillez joindre une autre feuille au présent formulaire.

Section D : L'approbation par le coordonnateur des services aux personnes ayant une invalidité

Je, soussigné, déclare avoir rencontré l'étudiant susmentionné. Nous avons discuté des services et de l'équipement nécessaires. Je confirme par la présente, à mon avis, que les services et l'équipement énumérés ci-dessus sont conformes aux lignes directrices* du programme pour les étudiants ayant une invalidité et que l'étudiant en a besoin pour surmonter les limitations liées à son invalidité dans l'environnement d'éducation postsecondaire.

Nom du coordonnateur: _____

N° de téléphone : _____ Adresse de courriel : _____

X _____

Signature du coordonnateur

_____ Date (aaaa/mm/jj)

*Pour demander une copie des lignes directrices du programme pour les étudiants ayant une invalidité, veuillez envoyer une demande à SFS-SFE.PD-IP@gnb.ca.

Section E : Déclaration et consentement du demandeur

À remplir par tous les demandeurs

J'ai besoin d'obtenir le financement de la BEC-ESI pour couvrir les coûts des services ou de l'équipement mentionnés dans la présente demande qui sont liés à mon invalidité. Je ne recevrai pas d'aide financière d'autres sources pour couvrir ces coûts.

Je comprends que je dois utiliser le financement de la BEC-ESI reçu pour l'équipement ou les services indiqués dans la *Feuille de travail de réconciliation des comptes* que je recevrai après l'approbation de ma demande et je ne peux pas le remplacer par de l'équipement ou des services qui ne sont pas indiqués sur cette *Feuille de travail de réconciliation des comptes*.

J'accepte de soumettre une *Feuille de travail de réconciliation des comptes* dûment remplie et de fournir les reçus pour l'équipement et les services au plus tard 30 jours après avoir terminé ou quitté ma période d'études.

Si je ne fournis pas les reçus, je rembourserai, par mandat ou par chèque certifié payable à l'ordre du ministre des Finances et du conseil du Trésor, tous les fonds inutilisés pour la période d'études indiquée dans la *Feuille de travail de réconciliation des comptes*. Je comprends que le défaut de me conformer à une telle demande peut m'empêcher de recevoir la BEC-ESI.

Je comprends que je pourrais être tenu de rembourser la totalité ou une partie de la BEC-ESI si les renseignements et les documents à l'appui de la présente demande se révèlent inexacts ou si les renseignements fournis changent, y compris ma période d'études ou ma charge de cours.

Je comprends que les renseignements que je fournis à l'égard de mes demandes d'aide financière aux étudiants feront l'objet d'une vérification et que tout changement découlant de cette vérification pourrait avoir une incidence sur mon admissibilité à la BEC-ESI et le montant des fonds de BEC-ESI qui m'ont été fournis. Je comprends aussi que je pourrais être tenu de rembourser la totalité ou une partie des fonds en question.

Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets. Je sais qu'il s'agit d'une infraction de fournir des renseignements faux ou trompeurs.

J'accepte d'aviser promptement par écrit le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail des changements apportés aux renseignements que j'ai fournis, y compris, mais sans s'y limiter, ceux liés à mon invalidité, aux services et à l'équipement dont j'ai besoin, à mon adresse, à mon établissement d'enseignement et à ma charge de cours, au fur et à mesure.

CONSETEMENTS RELATIFS AUX RENSEIGNEMENTS

Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés pour l'administration du Programme canadien d'assistance financière aux étudiants en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFÉ) et de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* (LFPÉ). Vos renseignements personnels qui sont sous le contrôle du Canada seront administrés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Canada).

CETTE DÉCLARATION ET CE CONSENTEMENT ONT DEUX PAGES.

VEUILLEZ APPOSER VOS INITIALES POUR CONFIRMER QUE VOUS AVEZ LU LA PREMIÈRE PAGE _____

En vertu de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*, 2007, c. P -9.315, le Ministère recueille, consulte, utilise, communique et protège les renseignements que vous fournissez conformément au paragraphe 46(1) de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* (LDIPVP), L.N.-B. 2009, c. R -10.6; au paragraphe 37(1) de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, L.N.-B. 2009, c. P -7.05 (LAPRPS); et à la *Politique de gestion des documents et dossiers* du Ministère afin d'administrer de programmes et de services.

Je consens à ce que le Ministère recueille seulement autant de renseignements personnels qui sont raisonnablement nécessaires et utilise mes renseignements pour les fins suivantes :

- traiter ma demande d'aide financière aux étudiants;
- déterminer et vérifier mon admissibilité à l'aide financière aux étudiants;
- administrer toute aide financière aux étudiants qui m'est accordée, y compris le remboursement ou le recouvrement du montant à rembourser;
- mener la recherche et l'évaluation des programmes d'aide financière aux étudiants;
- utiliser leurs pouvoirs et assumer leurs responsabilités conformément à la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire et des règlements connexes;
- appliquer et exécuter la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire et des règlements connexes;
- confirmer l'exactitude de mon identification dans le cadre de ma demande d'aide financière aux étudiants des gouvernements fédéral et provincial.

Je comprends que, dans le but d'atteindre ces objectifs, il est possible que mes renseignements personnels doivent être communiqués. Je consens par la présente à ce que le Ministère échange des renseignements personnels à mon sujet recueillis pour ma demande d'aide financière avec tout ministère du gouvernement du Nouveau-Brunswick, avec le gouvernement de toute autre province ou tout autre territoire du Canada, avec le gouvernement canadien, tout fournisseur de service, tout établissement d'enseignement, toute institution financière, tout autre organisme ou personne.

Je comprends que je peux annuler mon consentement par écrit à tout moment et que, ce faisant, je comprends que je ne pourrai plus participer au programme en raison de ses exigences administratives et des exigences établies par l'Accord d'intégration Canada-Nouveau-Brunswick pour le programme de prêts étudiants et en conformément à la LDIPVP.

Si vous avez des questions sur la façon dont vos renseignements personnels sont recueillis ou utilisés, vous pouvez communiquer avec la gestionnaire, Liaison avec les programmes et Assurance de la qualité, au 506-453-2713.

J'ai lu l'information susmentionnée dans son intégralité. J'ai rencontré le coordinateur des services aux personnes ayant une invalidité susmentionnée et je suis d'accord avec les demandes présentées dans cette demande. Je reconnais que cette déclaration et consentement est valide pendant la durée de ma participation aux des programmes ou services et de la surveillance à cet égard.

X _____
Signature du demandeur

Date